



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 83595

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le remboursement des pilules contraceptives de dernière génération. En effet, seules les pilules de deuxième génération sont toutes remboursées, alors que la tolérance de ces pilules est souvent médiocre. Pourtant les pilules dites de troisième génération représentent environ la moitié des volumes utilisés. Les femmes ne sont pas libres de choisir le contraceptif qui leur convient car tous les moyens contraceptifs ne sont pas remboursés de la même manière. Elle lui demande donc de lui indiquer si le Gouvernement entend remédier à cette incohérence et offrir une meilleure prise en charge des contraceptifs oraux.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83595

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7801

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)